

Reconnaissance des diplômes du Saint-Siège : le CNAL dénonce !

Le CNAL (Comité national d'action laïque) se réunira le 6 juin prochain pour déterminer sa stratégie suite à la publication au Journal Officiel du décret n°2009-427 du 16 avril 2009.

En décembre dernier, le CNAL (Comité national d'action laïque) avait déjà été le premier, avec l'UNSA Education, à dénoncer l'accord conclu entre le Quai d'Orsay et le Vatican concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur délivré par les universités catholiques, qu'ils soient canoniques ou profanes.

Sous prétexte de mise en conformité avec le processus de Bologne, le gouvernement revient en effet sur le principe républicain qui fait de l'Etat le seul garant des diplômes universitaires. Il se place ainsi en contradiction flagrante avec la Constitution, la loi de séparation de 1905, la loi du 18 mars 1880 et avec l'avis émis par le Conseil d'Etat en 1984. Rien que ça ! Le processus de Bologne a bon dos !

Le CNAL et ses organisations membres mettront en œuvre tous les moyens à leur disposition pour combattre ce décret qui contrevient au principe de laïcité de notre République.

EN SAVOIR PLUS >>

<http://www.se-uns.org/spip.php?article1425>

<http://www.cnal.fr/>